

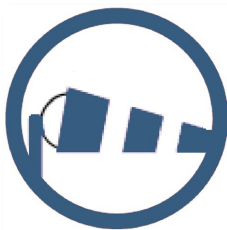


dicrim ville de Lansargues

Document
à conserver



Document d'information communal
Sur les risques majeurs



Edito



Chers administrés,

La sécurité des habitants de Lansargues fait partie des préoccupations de l'équipe municipale.

Le présent document est destiné à vous informer sur les différents risques qui peuvent survenir sur votre commune, les mesures prises pour réduire au mieux les conséquences de ces risques et les comportements à connaître et à adopter lors de ces événements majeurs.

Nous vous demandons de consulter attentivement ce document et de le conserver précieusement.

En complément de ce travail d'information, la commune a élaboré un plan communal de sauvegarde (PCS) ayant pour objectif l'organisation des moyens communaux pour gérer les risques identifiés.

La mairie tient à votre disposition les différents documents d'information sur les risques recensés.

Michel CARLIER

Maire de Lansargues

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Le risque majeur:

C'est un phénomène naturel ou technologique qui peut entraîner des conséquences graves sur les personnes et les biens malgré une très faible probabilité d'apparition.

L'information préventive des populations:

Permet d'entretenir une culture du risque et de dispenser les consignes de sécurité pour y faire face.

L'information donnée aux citoyens sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis comprend la description des risques et de leurs conséquences prévisibles pour les personnes, les biens et l'environnement, ainsi que l'exposé des mesures de sauvegarde prévues pour limiter leurs effets.

La commune de Lansargues est concernée par:

- des risques naturels, tels que les inondations, les tempêtes et vents violents
- des risques technologiques, tels que le transport de matières dangereuses

L'alerte

« Une personne avertie en vaut deux ! »

Beaucoup d'évènements peuvent être anticipés, il suffit d'être vigilant, de se tenir informé, d'adapter ses activités. La sécurité civile est l'affaire de tous et chacun doit être acteur de sa sécurité et de celle des autres.

Savoir reconnaître une alerte

En cas d'évènement grave, l'alerte est de la responsabilité du Maire et de l'Etat.

Selon la nature de l'évènement elle peut être donnée par différents moyens :

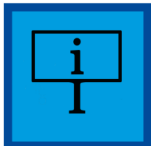


- **La sonorisation** : installés à plusieurs endroits de Lansargues, des hauts parleurs permettent de diffuser un message d'alerte.



- **Les messages diffusés par la Télé-Alerte** : ce dispositif est mis en place à partir de février 2017 et permet de diffuser un message par téléphone à toutes les personnes figurant dans l'annuaire.

Vous pouvez vous inscrire au service de télé-alerte auprès du secrétariat de la mairie ou sur le site internet de la commune : www.lansargues.fr



- **Messages sur le panneaux d'information lumineux** situé Place St Jean.



- **Radio** : France bleu Hérault (101.1).
- **Télévision** : France 3 Languedoc-Roussillon.

Inondation



La commune de Lansargues est traversée par la Viredonne, le Berbian et la Benoïde. En cas de fortes pluies, ces cours d'eau sont susceptibles de provoquer d'importants ruissellements voire une inondation sur le territoire communal.

Le plan communal de Sauvegarde prévoit, de façon détaillée, les actions à mettre en œuvre à Lansargues pour y faire face, en fonction de différents scénarios.

Conseils en cas d'inondation

AVANT	PENDANT	APRES
- Mettre les biens à sauvegarder en sécurité (étage, grenier...) - Localiser les arrivées des réseaux (électricité, gaz) - Amarrer tout ce qui peut flotter - Limiter les déplacements, éviter les zones proches des rivières susceptibles d'être inondées - Respecter les déviations mises en place	- Respecter les consignes reçues - Fermer portes et fenêtres - couper les réseaux (électricité, gaz) - Evacuer sur préconisation des autorités ou des secours - Se réfugier sur un point haut (étage) - Respecter les déviations mises en place et ne pas s'engager sur une route inondée	- Aérer le bâtiment - Aider les personnes qui ont besoin - Ne rétablir l'électricité que si l'installation est sèche - Chauffer dès que possible - S'assurer que l'eau soit potable - Dresser un inventaire complet des dommages causés à la propriété pour pouvoir le communiquer à la compagnie d'assurance

A savoir

La commune s'est dotée de moyens précis d'anticipation des phénomènes générateurs d'inondations :

- En cas de risque précis d'inondation, la commune diffuse des messages d'information et d'alerte via le téléphone (fixe ou mobile) grâce au système de **Télé-Alerte**.
- La commune est abonnée aux services météorologiques de **Prédic**t service vocal de météo qui permet de suivre l'évolution des prédictions météorologiques en temps réel.

Conseils en cas d'inondation

Les bons réflexes !



Se mettre à l'abri :

Monter ou surélever les meubles, monter à l'étage sans utiliser l'ascenseur.



Fermer tout :

Portes, fenêtres et aérations.



Fermer le gaz et l'électricité.

Mettre les produits toxiques au sec.



Écouter la radio :

France Bleu

Hérault—101.1

Ne pas faire !



Ne vous engagez pas sur une route inondée

Respectez les déviations mises en place.



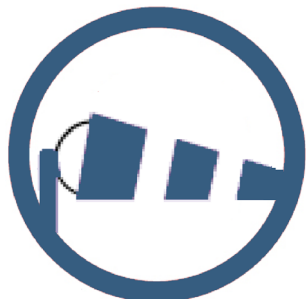
Ne pas téléphoner pour ne pas encombrer le réseau

Libérer les lignes pour les secours



Ne pas aller chercher les enfants à l'école pour ne pas les exposer

Tempête et vent violent



Vigilance météorologique :

La carte de vigilance est élaborée 2 fois par jour (à 6h et à 16h) pour une diffusion optimale.

Pour les consulter en ligne : <http://www.meteofrance.com>

- **Vert** : pas de vigilance particulière.
- **Jaune** : être attentif à la pratique d'activités sensibles aux risques météorologiques.
- **Orange** : être vigilant.. Des phénomènes dangereux sont prévus. Se tenir informé de l'évolution météorologique.
- **Rouge** : vigilance absolue obligatoire car des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus.

Conseils de comportements

En fonction des alertes

Vigilance orange

- Limiter les déplacements, limiter la vitesse sur route et autoroute
- Ne pas se promener en forêt (ou sur le littoral)
- Être vigilant face aux chutes possibles d'objets divers
- Ne pas intervenir sur les toitures
- Ne pas toucher les fils électriques tombés au sol
- Fixer ou ranger les objets sensibles aux effets du vent

Vigilance rouge

- Rester chez soi
- En cas d'obligation absolue de déplacement : éviter les secteurs forestiers, signaler son déplacement aux proches
- Écouter la radio
- Fixer ou ranger les objets sensibles aux effets du vent
- Ne pas intervenir sur les toitures
- Ne pas toucher les fils électriques tombés au sol

Conseils en cas de tempête ou vent violent

Les bons réflexes !



Se mettre à l'abri



Fermer tout :
Portes, fenêtres
et aérations.



Fermer le gaz et
l'électricité.



Écouter la radio :
France Bleu
Hérault—101.1

Ne pas faire !



Éviter tout déplacement



Ne pas téléphoner
pour ne pas
encombrer le réseau

Libérer les lignes pour
les secours



Ne pas aller
chercher les enfants
à l'école pour ne pas
les exposer



Ne pas toucher les
 fils électriques
tombés au sol

Transport de Matières dangereuses



La commune est exposée aux risques de transports de matières dangereuses par deux vecteurs différents :

- le transport par camions sur les axes routiers RD24, RD189 et RD105.
- Le gazoduc (Montpellier / Marsillargues).



En cas d'accident, selon la cause et la distance par rapport au sinistre, il vous sera demandé soit d'évacuer votre domicile, soit de vous confiner dans le bâtiment le plus proche.

Conseils en cas d'accident

de transport de matières dangereuses

Les bons réflexes !



Ne pas fumer
pas de flammes
ni étincelles



Rentrer rapidement
dans le bâtiment en
dur le plus proche



Fermer et calfeutrer
portes, fenêtres et
ventilations
S'en éloigner



Écouter la radio :
France Bleu
Hérault—101.1

Si vous êtes témoin d'un accident

- Donner l'alerte (téléphoner au 18 ou 17) en précisant le lieu, la nature de l'accident ou du moyen de transport, le nombre éventuel de victimes.
- S'il y a des victimes, ne pas les déplacer sauf en cas d'incendie ou de menace d'explosion, s'éloigner.
- Si un nuage toxique vient vers vous, fuir selon un axe perpendiculaire au vent, se mettre à l'abri dans un bâtiment (confinement) ou quitter rapidement la zone (éloignement).
- Si vous êtes confiné, à la fin de l'alerte, aérer le local où vous êtes.

Canicule



En cas de fortes chaleurs, le Plan Canicule est déclenché à l'échelle du département.

Des actions de prévention sont alors mises en œuvre pour réduire les effets sanitaires de la vague de chaleur.

Les mesures locales sont : des visites régulières auprès des personnes fragiles et l'ouverture de salles climatisées (Centre Social Rachel Allègre).

Le danger est présent lorsque 3 conditions sont réunies :			
	Il fait très chaud	La température ne descend pas la nuit	Le phénomène dure depuis plusieurs jours

Conseils en cas de canicule

Les bons réflexes !

- **Se protéger de la chaleur** en fermant les volets et les fenêtres.
- **Rester chez soi**, si possible aux heures les plus chaudes, dans une pièce rafraîchie.
- **S'humidifier régulièrement** dans la journée (brumisateurs, douche).
- **Boire et manger régulièrement** et porter des vêtements légers.
- **Demander conseils à votre médecin ou pharmacien** si vous prenez des médicaments, ou si vous ressentez des symptômes inhabituels.

En cas de malaise ou de coup de chaleur

Apellez le 15

A retenir : les principales consignes



Dans tous les cas



Ne pas aller
chercher les
enfants à l'école
pour ne pas les
exposer



Ne pas
téléphoner
Libérer les
lignes pour
les secours



Écouter la radio :
France Bleu
Hérault—101.1



Confinement



Évacuation



Inondation



Tempête et vent violent



Transport de matières dangereuses



En cas de crise



Un PC de crise est ouvert en Mairie de Lansargues.
Tél : 04 67 86 72 05

En cas d'avis d'évacuation le regroupement est prévu :
au Centre Social ou à la salle Simone Signoret

Dans tous les cas



Ne pas aller
chercher les
enfants à l'école
pour ne pas les
exposer



Ne pas
téléphoner
Libérer les
lignes pour
les secours



Écouter la radio :
France Bleu
Hérault—101.1



Confinement

- Se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche
- Fermer portes et fenêtres, les calfeutrer
- Arrêter les systèmes de ventilation et de climatisation
- Bouchez tous les systèmes avec prise d'air extérieure avec des chiffons ou des linges humides
- Dans tous les cas, se conformer aux consignes reçues



Évacuation

- Couper les réseaux (gaz, électricité, eau)
- Sortir du logement avec un sac contenant les affaires de 1ère nécessité
- Se rendre au point de regroupement défini par les autorités ou annoncé lors de la consigne d'évacuation
- Dans tous les cas, se conformer aux consignes reçues

Si vous êtes évacués, gardez votre calme !

Faites confiance aux services de secours et respectez leurs consignes

Affaires de 1^{ère} nécessité



- Médicaments urgents
- Vêtements de rechange et chauds
- Papiers d'identité et importants
- Couverture
- Eau potable
- Lampe de poche avec rechange de piles adaptées

Numéros à connaître

Urgence médicale :	15 SAMU
Police :	17
Pompiers :	18
depuis votre mobile	112
Police Municipale :	04 67 66 41 37 07 62 32 67 47
Gendarmerie de Mauguio :	04 67 29 30 04
Mairie :	04 67 86 72 05
numéro d'astreinte :	06 27 19 25 46
pour plus d'infos:	www.lansargues.fr